

Pouvoir d'achat des fonctionnaires et contractuels : pour la CFDT, il est temps de s'y mettre !

Des exigences fortes

Lors du [rendez-vous salarial du 20 juillet 2020](#), la CFDT Fonctions publiques a rappelé ses exigences pour améliorer le pouvoir d'achat des agents publics et renforcer l'attractivité de la Fonction publique. Elle a -encore une fois !- dénoncé l'absence de mesures générales pour 2021.

Le Gouvernement est responsable de la dégradation continue du pouvoir d'achat des agents.

Que le projet de réforme des retraites voie le jour ou non, le chantier des rémunérations, qui dépasse de loin la seule question de la valeur du point d'indice, doit être engagé d'autant plus que PPCR arrive à son terme.

Les mesures annoncées lors du rendez-vous salarial pour 2020 :



ÉTAT – TERRITORIALE – HOSPITALIÈRE
Poursuite de la mise œuvre du protocole PPCR
Reconduction du dispositif de garantie individuelle du pouvoir d'achat jusqu'à la fin du quinquennat (GIPA)
Pérennisation du recalcul annuel de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG
Mise en place « du forfait mobilités durables » de 200 € par an pour les agent.es justifiant de l'utilisation du vélo ou du covoiturage

ÉTAT	TERRITORIALE	HOSPITALIÈRE
	Développement de l'intéressement collectif	
Revalorisation des indemnités de la filière sociale interministérielle, mais dans le respect de la libre administration des collectivités		

Pour la CFDT, après une scandaleuse année blanche en 2017 au début du quinquennat pour les agent.es, le Gouvernement applique a minima les mesures liées aux engagements des années précédentes.

De plus, il est indispensable de reconnaître l'engagement des agents publics pendant la crise sanitaire autrement que par des primes.

Pour la CFDT, la Fonction publique et ses agent.es sont une richesse pour le bien commun. La grave crise sanitaire qui est loin d'être enrayée a démontré, notamment dans le secteur de la santé publique, le cruel manque de moyens des services, et le manque de personnel.

Les agent.es de l'État, des collectivités, de l'hospitalière ont répondu présents avec les salariés du privé, et ont permis, à la Nation de tenir, de faire face et de répondre aux urgences.

Les primes exceptionnelles n'ont jamais permis de reconnaître l'engagement réel des agent.es, et ont parfois divisé les collectifs de travail, car elles ne concernaient pas l'ensemble des personnels. Leur attribution n'a jamais répondu à des discussions préalables avec les organisations syndicales et a trop souvent renforcé l'arbitraire des employeurs.

Les engagements gouvernementaux pour 2021

ÉTAT – TERRITORIALE – HOSPITALIÈRE

Achèvement de PPCR au 1^{er} janvier 2021, qui permettra entre autres mesures, de rehausser l'indice majoré minimal de 3 points (330 au lieu de 327), portant le traitement minimum dans la fonction publique à 1546,39 € brut pour un SMIC de 1539,42 €.

Reconduction de la GIPA jusqu'à la fin du quinquennat.

Pérennisation de la compensation de la hausse de la CSG.

Versement d'une indemnité de fin de contrat dans la fonction publique prévu par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Cette indemnité bénéficiera aux agents contractuels à durée déterminée amenés à remplacer un agent titulaire ou recrutés en l'absence de corps de fonctionnaires, dès lors que la durée totale du contrat, le cas échéant renouvelé, est inférieure ou égal à un an. Le montant devra être inférieur ou égal à deux SMIC et correspondre à 10 % de la rémunération globale versée à l'agent.e.

Mesures pour l'égalité professionnelle afin d'améliorer la rémunération des filières féminisées. L'Administration est chargée d'expertiser les pistes nécessaires dans les prochains mois avec les acteurs concernés.

Renforcement de l'attractivité de la mission des médecins du travail.

DÉCOUVREZ LE SITE
des élus CFDT

ARC
mon réseau militant
<http://arc.cfdt.fr>

ÉTAT

Mesures d'attractivité territoriale et renforcement de l'échelon départemental. Des discussions seront engagées pour faciliter et fidéliser les agents publics dans les territoires peu attractifs, soit par un système indemnitaire attractif, soit par une harmonisation interministérielle pour éviter les effets concurrentiels entre métiers.

Deux chantiers de convergence indemnitaire seront engagés, afin de faire rapprocher les montants des primes au sein des directions départementales interministérielles (DDI). Il y aura également pour certains services déconcentrés en petite couronne de l'Île de France et de Paris, un rapprochement des primes avec celles des services d'administration centrale.



TERRITORIALE

Revalorisation de l'indemnité forfaitaire annuelle pour les frais liés aux déplacements des agent.es de la filière médico-sociale, et des personnels communaux qui connaissent la création de nouvelles communes.

HOSPITALIÈRE

Rappel du [Séjour de la Santé](#)

Pour la CFDT, hormis le « Séjour de la santé », les mesures annoncées sont la continuité d'engagements antérieurs de plusieurs années (Gipa créée en 2008, PPCR acté par le gouvernement en 2015, accord « Égalité professionnelle » signé en novembre 2018). D'autres mesures devraient déboucher sur du positif, comme le chantier annoncé de la convergence indemnitaire entre services de l'État (particulièrement attendu et revendiqué par la CFDT dans les DDI, notamment). Mais le cumul de toutes ces mesures ne fait pas une politique pluriannuelle de revalorisation salariale d'ampleur.

En complément des mesures salariales proprement dites, le Gouvernement a annoncé que le chantier de la protection sociale complémentaire en santé et en prévoyance allait enfin s'ouvrir ! Pour la CFDT, c'est un enjeu majeur non seulement pour le pouvoir d'achat des agents mais aussi et surtout en matière de justice sociale.

Malgré tout, **la CFDT Fonctions publiques** continue de le dire : la somme de mesures catégorielles et ciblées ne fait pas une mesure générale ! La crise du COVID-19 a confirmé ce que la CFDT Fonctions publiques dénonce depuis longtemps : le manque de reconnaissance de la part des employeurs publics envers l'ensemble des agent.es qui **sont une richesse pour le bien commun.**

Concernant la prise en charge de la PSC, les employeurs publics ont beaucoup de retard par rapport au secteur privé.

La CFDT Fonctions publiques exige des mesures conséquentes d'ordre général. Les agent.es ne se contenteront pas de ces mesures catégorielles.

Il est grand temps de les respecter.

SUIVEZ
L'ACTUALITE
DE LA CFDT
FONCTIONS
PUBLIQUES



Réponses à emporter
#RéponsesàEmporter

500 points de contact CFDT
dans toute la France pour répondre
à vos questions face à la crise

Du 22 au 24 septembre,
rendez-vous au plus proche de chez vous :
cfdt.fr/reponsesaemporter-carte